

Compte rendu du CE du 4 octobre 2007

Des questions restées sans réponse — Acte 2 suite et fin

Vous l'aurez compris suite à notre tract de la semaine dernière, la direction a atteint son apogée lors de ce dernier CE en pratiquant la langue de bois au travers de réponses sans consistance.

Les présentations ayant trait à la technique pure sont souvent complètes et précises. Elles tranchent terriblement par rapport aux réponses, quand elles existent, relevant du domaine de la DRH.

Ce grand vide ne peut s'expliquer que par de l'incompétence ou la volonté de ne pas communiquer des réponses et informations potentiellement embarrassantes.

Réorganisation zone CD Bât1

Nous avons pris connaissance de la mise en conformité de la zone CD du bâtiment 1 aux normes exigées par la DGA. En dehors des conditions de sécurité légitimes, il s'avère que la direction profite du déménagement du secteur calcul pour lui imposer des bureaux paysagers. Les salariés y sont fortement opposés tant les conditions de travail dans ce type de bureaux ne correspondent pas du tout aux exigences du métier. Mais voilà, Safran veut du « paysager » et la direction de SPS applique sans discernement les directives du groupe. Plutôt que de se préoccuper de ses salariés et de se fier aux arguments portés à leur connaissance la direction les prend pour des enfants capricieux qui ont peur du changement (on imagine 30 ingénieurs ne sachant pas de quoi ils parlent!). Alors que 8 études sur 10 (INRS) démontrent que ce type d'implantation est néfaste, SPS suit les yeux fermés les directives SAFRAN.

Egalité Professionnelle Homme/Femme

L'étude du rapport 2006 ne montre pas d'évolution. Depuis 3 ans les remarques sont toujours les mêmes : pas d'embauches significatives de femmes, toujours 250€ d'écart de rémunération chez les cadres...

Rien n'est fait en dehors de la fourniture obligatoire du rapport. Alors qu'en juillet la direction avait proposé de travailler avec la commission, aujourd'hui elle n'en parle plus. On peut douter de sa volonté d'égalité.

Politique environnement

La présentation a porté sur les grands axes de cette politique : diminuer les consommations d'énergie et d'eau, les rejets (Composés Organiques Volatils), revaloriser les déchets et avoir la maîtrise opérationnelle. Des actions sont déjà en cours et reste à venir un bilan « carbone » en 2008 qui permettrait d'identifier de nouvelles actions de progrès. Cette politique qui semble ambitieuse est menée par 3 personnes dont le chef du service « sécurité environnement ». Il semble évident qu'il manque du personnel pour réaliser les tâches inventoriées. On sait

très bien que ce service s'appuie régulièrement sur ses stagiaires pour fonctionner. On peut comprendre qu'il faille faire appel à des spécialistes sur des sujets pointus mais utiliser couramment des précaires pour palier aux manques d'effectif démontre l'intérêt limité et certainement contraint de la direction pour l'environnement.

UPA matériaux – Bât 70 – UMT

Trois questions interrogeaient la direction sur les manques de personnel dans ces secteurs. Les élus attendaient des réponses précises sur le choix de la direction.

-A l'UMT avec la fin du « plan de retour à l'équilibre », qui en fait est un mauvais plan instaurant le déséquilibre permanent,

-Au bât.70 où des départs en retraite sont attendus sans qu'aujourd'hui d'éventuels remplaçants soient prévus et formés,

-A l'UPA Matériaux où l'augmentation des productions nécessite un renfort permanent en personnel

Les réponses entendues : « nous devons y regarder de près, on y réfléchit, nous étudions toutes les possibilités qui nous sont offertes, effectivement, on en prend bonne note, ... »

Aux questions « combien », « quand » qui demandent des réponses quantifiées, c'est le grand silence !

CDD, intérimaires et détachés

La direction avait pris l'engagement moral envers les élus d'informer les salariés en contrats précaires de leur devenir un mois avant l'échéance du contrat. Mais la direction n'a pas de morale et donc le plus souvent ne respecte pas sa parole pas plus qu'elle ne respecte les salariés. On a encore entendu : « effectivement il faut s'améliorer et effectivement travailler pour ne pas vivre ces situations anormales ». M.Amiens a dû relire les notes de M.Luciani qui nous avait dit la même chose.

Plan de charge et emplois

Question posée : quelles sont les prévisions d'emploi CDI, CDD, intérimaires pour chaque grand secteur de

l'entreprise pour 2008 et 2009 avec comparaison aux prévisions établies en 2006 et 2007 ?

Réponse : « nous ne pouvons pas fournir les éléments car effectivement le PMT 2008 est en cours de finalisation, eu égard ces derniers éléments considérez effectivement que rien n'a changé depuis les dernières informations. »

Question suivante : quand pourrez-vous nous répondre ?

Réponse : « Nous y travaillons et dès que cela sera possible effectivement nous vous ferons partager l'information. ».

Commentaire : on se demande comment l'entreprise est pilotée si la DRH est incapable de fournir de tels éléments. Rappelons que M.Luciani avait répondu voici quelques mois que Cascade avait des mouvements d'humeurs indiquant une tendance à la hausse de la charge mais qu'il fallait y regarder de près avant de se prononcer. A force d'y regarder de trop près on finit par ne plus rien voir ... même pas l'évidence.

Il ne faut plus que ça recommence ...

Un intérimaire auprès d'un sous-traitant de Métareg a eu un accident du travail (brûlure au visage) alors qu'il intervenait sur une installation à « risques » sur le site du Haillan. La seule réponse de la direction est une nouvelle déclaration d'intention : « il ne faut plus que ça recommence, effectivement ça aurait pu être très grave ». Sauf que ces mêmes propos ont été prononcés il y a moins de six mois après l'accident de la remorque Nicolas au CAEPE. A l'époque SUD a adressé deux courriers au PDG. Nous demandions à connaître l'analyse des causes racines de cet accident et nous insistions pour rappeler qu'il y avait des installations à risques en dehors de celle du CAEPE. Toujours plus vite et moins cher même si cela comporte des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

Licenciement du salarié des Achats : demande de CE extraordinaire

SUD a redemandé un CE extraordinaire pour tirer au clair une bonne fois pour toute ce cas de licenciement. La réponse de M.Amiens : « Effectivement, Melle Moulin ne répondra pas à vos questions et la direction n'envisage pas de CE extraordinaire à ce sujet ». SUD espérait un soutien même léger de la part des autres Organisations Syndicales. Ça n'a pas été le cas et voilà un enterrement de première classe pour ce licenciement, fut-il celui d'un 3BS.

Négociation Accord prévoyance Groupe

Nous avons fait remarquer que M.Marot avait pris l'engagement, au nom de la direction, d'apporter des réponses aux questions soulevées par les salariés (et les quelques retraités invités gentiment par la direction) lors des réunions de présentation d'avant les congés d'été. L'engagement avait été pris mais à ce jour il n'a pas été tenu. En trois minutes, M.Amiens a donné des informations rappelant que deux réunions de négociations s'étaient tenues courant septembre, dont la dernière le 26/09. Sur le contenu, il y aurait « effectivement des avancées » sur l'intergénérationnel et sur les mesures de compensation. En somme, rien de bien clair. Pour SUD nous sommes plus qu'interrogatifs sur le silence de la direction. Nous contestons que les élus du CE ne soient pas informés sur l'avancement du projet d'autant plus que le CE participe financièrement au contrat actuel.

Commission Corbiac

L'écu CGT, ne pouvant faire face à sa charge de travail et s'occuper de la commission Corbiac, a demandé à être remplacé. Dans la continuité c'est un autre élu CGT, membre au Comité de Groupe et secrétaire adjoint du CE qui prend logiquement le relais. SUD s'est abstenu. Nous considérons que la direction doit donner les moyens de fonctionner aux salariés qui ont un mandat d'écu. Mais la direction préfère sans doute avoir des interlocuteurs permanents.

Liberté d'expression et d'information des salariés

Alors que depuis février nous demandons un point d'avancement de « faire ou acheter » à l'ordre du jour des plénières de CE les élus CGT, CFDT et CGT-FO refusent sous prétexte que la commission économique s'en occupe. Seulement, depuis le début de l'année, elle n'a eu qu'une réunion en octobre avec la direction (qui n'a répondu qu'à quelques unes des questions). Pourtant les conséquences sur l'emploi, l'organisation et le devenir de l'entreprise sont réelles puisque « faire ou acheter » externalise des productions. « Faire ou acheter » était un chantier sur 2006-2007 et on apprend qu'il se poursuit en 2008.

Les salariés ont le droit d'être informés et les élus ont le devoir d'aller chercher l'information.

La censure appartient à la direction mais en aucun cas aux élus d'un CE pluriel!

La direction souhaitait apporter de « meilleures réponses » aux élus constatant de fait la médiocrité préexistante. Prétendant vouloir améliorer la situation, elle a demandé de lui remettre les questions plus tôt. Les élus ont joué le jeu. De plus le CE du 27 septembre a été ajourné d'une semaine, laissant ainsi un délai supplémentaire à la direction pour peaufiner ses réponses. Au final le résultat obtenu est consternant ...

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr